



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 12 avril 2024



REF : 2024 / 051

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 16

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) : 23

*L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.*

**Présents :** M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

**Absents excusés :**

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL  
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT  
M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT  
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT  
Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT  
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE  
M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

**Absents :** NEANT

*Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.*

**OBJET : CONVENTION KARTING AVEC L'EBE LES COMPTOIRS**

Madame Sandrine JEAN-DIT-PANNEL, adjointe au Maire, explique que l'Entreprise à but d'Emploi « Les Comptoirs » souhaite installer une piste de karting sur le plateau sportif Billon et accéder au gymnase pour faciliter cette activité.

Une convention d'occupation est jointe à la présente délibération. L'association souhaite démarrer cette nouvelle activité le plus rapidement possible afin de la faire connaître.

Compte tenu des dates proches (vacances de Pâques, voire avant si nécessaire),

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :**

- Ⓞ **D'approuver** la convention jointe,
- Ⓞ **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer, et de l'autoriser à signer tout document, et mener toute démarche pour faciliter cette nouvelle installation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

